

leurs plus anciens droits. Ils ne craignaient pas d'ajouter qu'il leur fallait aussi des armes pour se défendre contre les excès des gens du Chapitre (1), 5 septembre 1292.

Pendant les années qui suivent, nous assistons au développement et au progrès de la domination royale dans le Lyonnais. Les actes qui nous sont restés sur cette période ont presque tous pour but de concéder à la ville de Lyon quelque nouveau privilège, d'enlever à l'Église quelque'un de ses droits.

Peu de temps après avoir pris les Lyonnais sous sa protection (2), Philippe le Bel avait établi à Lyon (3) un officier dit « gardiateur » spécialement chargé de prendre en main les intérêts des citoyens et de les défendre contre l'Église. La force des choses devait donner à cet agent un rôle moins passif; dès son installation, sa politique agressive se manifeste. Ainsi le 17 juin 1293 (4).

(1) *Ménestr.* pr. p. 101-102.

(2) Par l'acte de 1292 (4 mai), dont nous avons parlé ci-dessus.

(3) A quelle époque précise? nous ne saurions le dire. Depuis l'intervention de saint Louis dans les affaires des Lyonnais, intervention sollicitée par ces derniers, la royauté avait toujours eu à Lyon (on n'en peut douter) quelque représentant, quelque agent. Ce n'est cependant qu'avec Philippe le Bel que nous apparaît cet officier spécial appelé « gardiateur, » auquel le soin fut confié de représenter la France auprès des citoyens. Si nous ne nous trompons, le premier gardiateur fut établi à Lyon moins d'un an après l'acte du 4 mai 1292.

(4) Nous notons cette date : Pons de Montlaur, gardiateur de Lyon, 17 juin 1293. Elle nous montre que Péricaud se trompait lorsqu'il disait (*Notes et documents*, t. I, p. 59) que Bernard d'Anguissel, gardiateur en 1309, était le plus ancien de ces officiers dont le nom fût connu. Si nous écrivions l'histoire de la réunion de Lyon à la France, au lieu de cette rapide étude, nous nous arrêterions volontiers à traiter divers points que le cadre de notre sujet nous défend d'aborder, tels que la liste des gardiateurs de Lyon et des baillis de Mâcon, la nomenclature des archevêques